

Inauguration de l'exposition La France et la CEDH

Strasbourg, le 14 juin 2019

Madame la Ministre, Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est devenu une tradition, à l'occasion des présidences successives du Comité des Ministres, d'organiser une exposition à la Cour, en coopération avec le pays ayant la présidence.

S'agissant de la France, je suis tout particulièrement heureux d'inaugurer en votre compagnie, Madame la Ministre, cette exposition consacrée aux relations entre la France et la C.E.D.H. Des relations que je n'hésite pas à qualifier d'étroites pour de multiples raisons.

D'abord, et c'est l'évidence, la France est le pays hôte de notre Cour et je suis heureux que la présidence française ait placée la Cour au tout premier rang de ses priorités. Mais, surtout, et cette exposition le retrace parfaitement, des français illustres ont joué un rôle déterminant pour que vive le système européen de protection des droits de l'homme.

Nous avons essayé de n'en oublier aucun et nous sommes heureux de leur rendre hommage sur plusieurs de ces totems.

Tout naturellement, nous avons réservé une place de choix à René Cassin, ce visionnaire, coauteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui œuvra sans relâche pour la ratification de la Convention par la France. Prix Nobel de la Paix, il présida cette Cour et je suis fier de compter au nombre de ses successeurs. À titre personnel, j'ai eu l'immense honneur, en ma qualité de représentant de la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme, d'assister à la cérémonie officielle de transfert des cendres de René Cassin au Panthéon, le 5 octobre 1987, et j'en garde un souvenir inoubliable.

L'exposition consacre également un panneau à tous les juges français de la Cour et je suis heureux de saluer la présence parmi nous de Jean-Paul Costa, qui présida la Cour.

Bien d'autres français ont marqué la Convention et la Cour de leur empreinte. Cette exposition honore ces pionniers français de la Convention et si je devais n'en citer qu'un, ce serait certainement Robert Badinter, sous l'impulsion duquel la France reconnut, en 1981, le droit de recours individuel.



Mais cette exposition rend également compte d'évènements plus récents : je pense, évidemment, à la visite historique du Président Macron, à l'occasion de laquelle, pour la première fois, un Président de la République française prit la parole devant la Cour.

Je citerai aussi la ratification par la France du Protocole n° 16, ardemment voulue par le Président de la République, ratification qui déclencha l'entrée en vigueur de cet instrument majeur, ce protocole du dialogue auquel nous attachons tous une grande importance.

Une entrée en vigueur qui fut, d'ailleurs, très rapidement suivie d'une première demande d'avis consultatif, émanant de la Cour de cassation française, également retracée ici, du début de la procédure jusqu'à son terme.

L'exposition présente aussi quelques affaires françaises marquantes, dont certaines ont contribué à modifier la législation ou la jurisprudence des tribunaux, ainsi que des exemples d'articles de la presse française consacrés à la Cour.

Je ne saurais conclure sans exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette exposition : la direction juridique du ministère français des affaires étrangères ; la Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe (un grand merci à Monsieur l'Ambassadeur Mattei pour son soutien indéfectible) ; le Barreau de Paris, aujourd'hui représenté par son vice-bâtonnier, Basile Ader, ainsi que son Institut des droits de l'homme dirigé par Laurent Pettiti ; pour la Cour, je salue tout particulièrement Stéphanie Klein et Vincente Dalvy qui l'ont conçue et mise en œuvre.

Je vous remercie de votre attention et vous propose maintenant de la découvrir ensemble.